

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 1^{er} juin 2020**, à 19h30, dans la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assiste aussi à la réunion.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 20-02-100

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 MAI 2020 (2)
Résolution 20-02-101

Il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les procès-verbaux des deux réunions du 4 mai 2020 tel que rédigés.

APPROBATION DES COMPTES
Résolution 20-02-102

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Comptes à approuver lors de la réunion	74 709,51\$
Comptes déjà payés dans le mois	55 483,26\$
TOTAL	130 192,77\$

CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
7 mai	Cercle des Fermières de Larouche	<i>Considérant la situation que crée la COVID-19, le Cercle de Fermières de Larouche demande la gratuité de location pour l'année qui vient</i>
22 mai	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	<i>Avis de versement d'une aide financière de 100 000\$ pour la rénovation du Chalet des loisirs.</i>
29 mai	Ministre des Affaires municipales et ministre de l'Éducation	<i>Lettre nous avisant que les infrastructures communautaires des établissements scolaires seront gratuitement à la disposition des municipalités pour l'été</i>

CONGÉ DE LOYER AU CERCLE DE FERMIÈRES DE LAROCHE

Résolution 20-06-103

Il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Fernand Harvey et résolu à l'unanimité des membres que, considérant la situation particulière engendrée par la pandémie, qui fait que les Fermières de Larouche ne peuvent utiliser leur local, le conseil municipal leur accorde 6 mois de loyer gratuit pour l'année 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS

Tel que prescrit par l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur le maire dépose le rapport de la municipalité :

À tous les citoyens de Larouche,

Tel que prescrit par l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, à titre de maire, je dépose le rapport annuel de la municipalité de Larouche exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2019.

Rapport financier au 31 décembre 2019

La municipalité a terminé l'exercice financier 2019 avec un excédent de 115 110\$. Cet excédent s'explique principalement par de nouvelles constructions, des mutations de propriétés plus nombreuses que prévu, de même que des redevances qui fluctuent beaucoup d'une année à l'autre au site d'enfouissement de Matrec.

Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2019 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme Mallette. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2019; ce taux étant de 1,38\$ du 100\$ d'évaluation. Le taux global de taxation représente les revenus totaux de taxes de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indique que «le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales».

Conclusion

Je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport du maire 2019 sera expédiée à tous les citoyens de Larouche par la poste via Le Rappel, publié sur le site web de la municipalité et qu'une copie sera affichée dans les deux endroits prescrits par le conseil municipal (à l'hôtel de ville et au centre communautaire). Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre. Mes remerciements à tous les membres du conseil municipal pour leur collaboration franche et entière ainsi qu'aux employés municipaux pour leur travail assidu et le suivi des dossiers effectués.

Réjean Bédard, maire
Larouche, le 1^{er} juin 2020.

ADOPTION DU PLAN DE DÉCONFINEMENT PROPOSÉ

Résolution 20-06-104

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le plan de déconfinement proposé par le directeur général :

PLAN DE DÉCONFINEMENT

2 juin:

Rapatriement de Maxime et Amélie au bureau.

Semaine du 2 juin:

Lettre-circulaire envoyée à tous les citoyens précisant que:

- **L'hôtel de ville** sera rouvert au public à compter du 8 juin;
- Nous demanderons aux citoyens de ne se présenter à l'hôtel de ville que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement et nous leur recommandons de prendre rendez-vous afin d'éviter les embouteillages dans les bureaux. Numéro 418 695-2201, voir les postes ci-dessous:

Nom	Fonction	Poste
Linda Simard	Adjointe administrative	3600
Martin Gagné	Directeur général	3601
Denis Chouinard	Inspecteur municipal	3602
Amélie Pageau	Agente de développement	3603
Maxime Larouche	Coordonnateur loisirs et sports	3605
Réjean Bédard	Maire	3611

- Nous demanderons aux citoyens de ne se présenter – autant que possible – qu'une personne à la fois par bureau. Dans chaque bureau il n'y aura qu'une seule chaise pour les visiteurs. Chaque employé – incluant le dg et le maire – sera protégé par un plexiglass;
- La désinfection des poignées, toilettes etc. se fera plusieurs fois par jour;
- Nous donnerons accès au **lac de l'Aqueduc** pour la pêche; cependant, considérant que nous devrions nous assurer que des employés iraient désinfecter les embarcations après chaque utilisation, nous ne mettrons pas les chaloupes à la disposition de la population. Les quais seront cependant installés;
- Concernant le **camp de jour**, ils se tiendront sous une formule adaptée. Un sondage est en cours auprès de la population visée;
- Pour le **soccer**, on devrait être fixés avant la date de parution;
- La **bibliothèque** ouvrira à compter du 9 juin selon l'horaire d'été soit le mardi de 18h30 à 20h30;
- Le **terrain de tennis** est ouvert; pour le basket et le terrain de skate, ils seront prêts dans la semaine du 2 juin;
- Les **parcs publics** sont ouverts. Nos employés des TP sont présentement en train d'en faire le ménage. À l'entrée de chaque parc cette pancarte sera installée :
- Pour les **parcs**, afin de respecter les mesures de distanciation, nous avons enlevé quelques bancs de balançoires afin de respecter la distance. Les salles de bain demeureront fermées pour la saison; Nous suggérerons aussi aux usagers d'apporter leur propre désinfectant afin de nettoyer les aires de jeu utilisées avant et après usage.
- S'il y a du nouveau concernant les **autres activités**, comme l'ouverture de la salle de conditionnement ou la reprise d'activités de sports, nous aviserons au fur et à mesure.



8 juin:

Réouverture de l'hôtel de ville aux citoyens selon les critères énumérés plus haut.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (CREDD)
Résolution 20-06-105

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion au Conseil régional de l'environnement au montant de 75\$ pour l'année 2020.

CROIX-ROUGE CANADIENNE
Résolution 20-06-106

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Croix-Rouge canadienne pour la période de juin 2020 à mai 2021, au montant de 274,04\$.

CHEMIN DU LAC-DÉCHÈNE
Résolution 20-06-107

Considérant l'état dégradé du chemin du lac Déchène, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de fournir 4 voyages de concassé pour l'entretien du chemin du lac Déchène.

ENTENTE D'AUTORISATION D'ACCÈS AVEC RÉSOLU-LP
Résolution 20-06-108

Il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur général de la municipalité à signer pour et au nom de la municipalité de Larouche, l'entente d'autorisation d'accès avec Bois d'ingénierie Résolu-LP Larouche Inc., permettant à la municipalité d'utiliser une partie de leur terrain pour fins d'aménagement d'un sentier hivernal de raquette et de pratique de ce sport. La présente résolution autorise aussi le directeur général à signer une entente allant dans le sens de la présente avec madame Marina Dubois.

CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL D'ALERTE DE MASSE
Résolution 20-06-109

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Thivierge et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater monsieur Martin Gagné, directeur général de la municipalité, afin de signer le contrat de services pour le logiciel d'alertes et de notifications de masse, passé entre la municipalité et le Centre d'information et de traitement des appels municipaux (CITAM).

ASPHALTAGE RUE RICHER
Résolution 20-06-110

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a demandé des soumissions pour le remplacement de l'asphalte sur une longueur de 100 mètres sur la rue Richer;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissionnaires sur les 5 sollicités ont répondu à l'invitation:

Compagnie	Prix
CAL	Pas répondu

Inter-Cité	Pas répondu
Pavex	Répondu qu'il ne soumissionnerait pas
Asphalte Jean-Yves Laberge	36 800\$
Asphalte Dufresne	33 420\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Asphalte Dufresne;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confier le mandat d'asphalte de 100 mètres sur la rue Richer à Asphalte Dufresne, au montant de 33 420\$ plus les taxes applicables, selon les spécifications apparaissant sur leur soumission du 29 mai 2020.

La présente résolution autorise aussi le directeur général à effectuer différentes réparations d'asphalte sur le territoire le territoire municipal.

MARQUAGE DE RUES

Résolution 20-06-111

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater l'entreprise Signalisation Inter-Lignes, au montant de 8 970\$ plus les taxes applicables pour le lignage des rues suivantes:

Rue	Longueur (en mètres)	Genre de marquage
Des Fondateurs	6 400	Central et rives
Gauthier	700	Central et rives
Dorval	4 500	Central
Des Épinettes	1 000	Central et rives
Gagné	700	Central
Lévesque	400	Central
Total	13 700 mètres	

DEMANDE DE PIIA – PETER RODGERS – RUE DES TREMBLES

Résolution 20-06-112

ATTENDU QUE M. Peter Rodgers a fait une demande de permis pour la construction d'une verrière dans la partie arrière de la résidence située au 642, rue des Trembles;

ATTENDU QUE le permis demandé est situé dans la zone 53-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

ATTENDU QUE M. Rodgers a déposé auprès du Comité consultatif d'urbanisme les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

ATTENDU QU'après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il a été établi par la résolution CCU :2020-07 que la

demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre 4 du règlement 2016-357;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la demande de permis de monsieur Philippe Rodgers pour la construction d'une verrière dans la partie arrière de sa résidence située au 642 rue des Trembles, soit par la présente autorisée.

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT **Résolution 20-06-113**

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout doit être nettoyé selon les longueurs suivantes :

Rue	Longueur (en mètres)
Gauthier	1 500
Richer	700
De la Montagne	200
Des Fondateurs	450
Total	2 850

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions qui ont donné les prix suivants :

Compagnie	Heures évaluées	Prix heure	Autres frais	Prix budget
Sanidro	30 heures	216,68\$	Dispo : 22\$ Déconta : 75\$	7 500\$
Veolia	–	227,90\$	–	–
Sanivac	40	235\$	–	9 500\$
NCS	24	235\$	–	5 640\$

CONSIDÉRANT QUE Sanidro, dans son prix, disposera des boues à son propre site, au prix de 22\$ la tonne, ce qui ne créera pas de pression supplémentaire à nos étangs d'épuration;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confier le nettoyage du réseau d'égout municipal à Groupe Sanidro, au montant de 216,68\$ l'heure plus les frais de disposition à 22\$ la tonne et les frais de décontamination du vacuum de 75\$, conformément à leur offre de service du 26 mai 2020.

VENTE DE TERRAINS RUE LÉVESQUE **Résolution 20-06-114**

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder à la vente de 4 terrains que la municipalité possède sur la rue Lévesque (lot 5 805 610 du Cadastre du Québec), au prix de 25 000\$ chacun et de la parcelle à l'extrémité sud du lot au montant de 10 000 \$.

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ROUTE DES FONDATEURS – 700 000\$

Monsieur Denis Lalonde donne avis qu'il présentera à une séance subséquente du conseil de cette municipalité un règlement ayant pour titre : « Règlement d'emprunt de 700 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection sur la route des Fondateurs ». Le projet de règlement ayant pour titre : « Règlement d'emprunt de 700 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection sur la route des Fondateurs » est aussi déposé.

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2015-341

Avis de motion est par les présente donné par madame Danie Ouellet qu'elle déposera pour adoption à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2015-341 ayant pour objet de créer une nouvelle zone à même la zone 54-Rec à vocation résidentielle et de modifier certaines dispositions règlementaires.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RÉPARATIONS SUR DES FONDATEURS Résolution 20-06-115

ATTENDU QUE la municipalité de Larouche a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Fjord du Saguenay a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité de Larouche désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Larouche s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Larouche choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME RÉCIM – CHANGEMENT DES FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE Résolution 20-06-116

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) afin de refaire la partie de la fenestration du Centre communautaire qui n'a jamais été refaite et qui date de 1953.

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM Résolution 20-06-117

Il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter 4 ballots de 1 000 kg de chlorure de sodium de la compagnie Somavrac, au prix de 606\$ du ballot.

DEMANDE DE REPRISE DES OPÉRATIONS D'ARROSAGE AÉRIEN Résolution 20-06-118

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région ont été sidérés d'apprendre, par l'entremise d'un article paru dans le journal Le Quotidien du 4 mai dernier, que la Société de protection contre les insectes et les maladies (SOPFIM) avait décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé le 19 décembre dernier la mise en place d'une approche régionale à l'égard de la gestion de l'épidémie de la TBE au Saguenay-Lac-St-Jean, laquelle approche résulte d'une évaluation des peuplements les plus vulnérables pour les années 2018 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette approche régionale vise non seulement la récupération des volumes de bois touchés, mais également la mise en place de mesures de lutte contre cet insecte destructeur, tel que les arrosages aériens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité s'expliquent mal la décision de la SOPFIM de mettre fin à son programme, d'autant plus que les travaux planifiés en matière de pulvérisation de la saison estivale 2020 seraient un record;

CONSIDÉRANT QUE la protection des forêts est la pierre angulaire de l'industrie forestière

régionale et que les actions en cette matière doivent être une priorité pour le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux planifiés de pulvérisation contre la TBE contribuent à la relance économique du Québec au terme de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante de l'économie de la région est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu unanimement:

- QUE le conseil de la municipalité de Larouche demande formellement au ministre Pierre Dufour et à la direction de la SOPFIM de réviser cette décision en maintenant la réalisation des travaux de pulvérisation pour la prochaine saison estivale;
- QUE copie de la présente soit transmise aux élus qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec:
 - M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
 - Mme Andrée Laforest, ministre responsable de la région du SLSJ et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, députée de Chicoutimi;
 - Mme Nancy Guillemette, députée de Roberval;
 - M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière;
 - M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean; et,
 - M. François Tremblay, député de Dubuc.

FIN DE LA RÉUNION

À 21h40, madame Danie Ouellet propose l'ajournement au 8 juin 2020, 19h.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier